

**Comité d'experts spécialisé (CES) « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » - CES BIORISK 2022-2026**

**Procès-verbal de la réunion  
du 17 septembre 2025**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

**Étaient présents le 17 septembre 2025 - Matin :**

- **Membres du Comité d'experts spécialisé :** Frédéric AUVRAY, Mickaël BONI, Catherine CHUBILLEAU, Monika COTON, Georges DAUBE, Noémie DESRIAC, Florence DUBOIS-BRISSONNET, Michel FEDERIGHI, Philippe FRAVALO, Michel GAUTIER, Michèle GOURMELON, Sandrine GUILLOU, Stéphane GUYOT, Didier HILAIRE, Claire LE HENAFF-LE MARREC, Sandra MARTIN-LATIL, Jeanne-Marie MEMBRÉ, Eric OSWALD, Nadia OULAHAL, Pascal PIVETEAU, Sabine SCHORR-GALINDO, Isabelle VILLENA
- **Experte du groupe de travail :** Narjes MTIMET
- **Coordination scientifique de l'Anses**

**Étaient absents ou excusés :** Frédéric BORGES, Gilles BORNERT, Nathalie JOURDAN-DA SILVA, Régine TALON

**Présidence**

Philippe Fravallo assure la présidence de la séance pour la saisine ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions.

**1. ORDRE DU JOUR**

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :  
Avis relatif aux modalités de maîtrise du risque lié à la présence de dangers microbiologiques dans les fromages et autres produits laitiers fabriqués à partir de lait cru - 2<sup>ème</sup> partie : Réponses aux questions A3, A5 et A6 (saisine n°2019-SA-0033).

## 2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les déclarations publiques d'intérêts (DPI) et de la saisine n°2019-SA-0033, point à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions, a mis en évidence un lien d'intérêt induisant un risque potentiel de conflit d'intérêts pour Isabelle Villena et Frédéric Borges. Ces experts n'ont pas participé à l'examen de la saisine concernée.

En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens, voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant le point à l'ordre du jour de cette réunion.

## 3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 21 experts sur 24 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

### Organisation de l'expertise

L'expertise a été réalisée dans le respect de la norme NF X 50-110 « Qualité en expertise – Prescriptions générales de compétence pour une expertise (Janvier 2024) ».

L'Anses a confié l'instruction de cette seconde partie de la saisine au groupe de travail (GT) « Fromages au lait cru » (FALC2), créé par décision du 05 octobre 2022 et rattaché au Comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (CES BIORISK). Le mandat du GT FALC2 était de répondre aux questions A3, A5 et A6 de la saisine. Les travaux d'expertise du GT FALC2 ont été soumis régulièrement au CES BIORISK (tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques), entre décembre 2022 et septembre 2025. Ils ont été adoptés par le CES BIORISK réuni le 17 septembre 2025.

### Synthèse des discussions

- **Séance du 20 décembre 2022**

La composition du groupe de travail « Fromages au lait cru 2 » (GT FALC2), en continuité du premier GT FALC<sup>1</sup>, est présentée. Le contexte, et les quatre questions de la saisine restant à expertiser sont précisés. Le GT FALC2 propose d'aborder la quantification de l'effet de mesures de maîtrise par des modèles d'appréciation quantitative des risques, avec un premier test méthodologique sur un couple danger-fromage. La question de la saisine relative aux méthodes analytiques est identifiée comme nécessitant un échange préalable avec les tutelles.

- **Séance du 21 mars 2023**

L'avancement des travaux du GT FALC2 sur la sélection des mesures de maîtrise quantifiables à intégrer aux modèles est présentée. Les modalités de consultation régulière du CES BIORISK sur les hypothèses de modélisation sont précisées. Il est acté que les hypothèses structurantes du modèle « ferme » seront soumises à validation du CES avant l'été 2023.

- **Séance du 12 juillet 2023**

La structure générale du rapport du GT FALC2 est présentée. Les couples danger-fromage retenus, les catégories de mesures de maîtrise et les grands principes de modélisation sont validés. Le CES BIORISK est informé du calendrier prévisionnel et des prochaines étapes de discussion approfondie sur les hypothèses du module « ferme ».

---

<sup>1</sup> Voir <https://www.anses.fr/en/system/files/BIORISK2019SA0033.pdf>

- **Séance du 11 septembre 2023**

Les hypothèses et mesures de maîtrise au niveau de la ferme pour les dangers considérés (STEC, *Salmonella* et *Listeria monocytogenes*) sont présentées en détail. Plusieurs hypothèses fortes sont discutées, notamment celles relatives au portage animal et au transfert de contamination. Le CES BIORISK valide l'approche générale, soulignant que l'objectif est d'identifier les leviers majeurs de maîtrise du risque.

- **Séance du 23 octobre 2023**

Les discussions initiées lors de la séance du 11 septembre 2023 sur les hypothèses du module « ferme », en particulier pour *Listeria monocytogenes*, sont poursuivies. La question d'une éventuelle saisonnalité de la contamination est soulevée et sera examinée ultérieurement par le GT FALC2.

- **Séance du 23 janvier 2024**

Le fonctionnement du modèle « ferme » est présenté en détail, ainsi que les premières sorties intermédiaires de ce modèle. Les hypothèses concernant les animaux super-excréteurs et la variabilité de l'excrétion sont discutées. Le CES BIORISK confirme l'intérêt d'une description détaillée du modèle pour en faciliter l'appropriation. Les grandes catégories de mesures de maîtrise et de surveillance sont présentées pour discussion.

- **Séance du 19 juin 2024**

Le CES BIORISK est sollicité pour valider l'approche méthodologique générale du GT FALC2, tant sur le fond que sur la forme du rapport. Le calendrier de relecture est précisé et des rapporteurs sont nommés.

- **Séance du 5 juillet 2024**

Le GT FALC2 présente la sélection finale des mesures de maîtrise et de surveillance intégrées aux modèles. Le CES BIORISK est formellement sollicité pour la relecture des parties relatives aux hypothèses et aux choix méthodologiques.

- **Séance du 18 septembre 2024**

Les deux premières parties du rapport du GT FALC2 sont commentées et discutées par les relecteurs nommés à la séance précédente. La clarté et la structuration du document sont saluées. Des précisions sur certains choix de paramètres et sur l'organisation des mesures de maîtrise ainsi que des ajustements sont cependant demandés au GT FALC2.

- **Séance du 23 octobre 2024**

Les modifications apportées par le GT FALC2, en réponse aux commentaires des relecteurs, sont présentées. Les principes méthodologiques de l'évaluation quantitative des risques et de la gestion des incertitudes sont clarifiés. Le CES BIORISK valide l'orientation générale retenue.

- **Séance du 11 décembre 2024**

Le CES BIORISK initie la validation des parties 1 à 4 du rapport, incluant le contexte, le choix des couples danger-fromage, la sélection des mesures de maîtrise et les hypothèses de modélisation. Certaines validations sont reportées à la séance suivante faute de temps.

- **Séance du 25 janvier 2025**

Le CES BIORISK poursuit la validation avec la partie 3 relative aux mesures de maîtrise et la partie 4 relative aux hypothèses de modélisation. Les choix du GT FALC 2 sont validés par le CES BIORISK, sous réserve de quelques clarifications rédactionnelles.

- **Séance du 25 février 2025**

La discussion en séance porte sur l'intégration éventuelle de nouveaux groupes de STEC dans le modèle. Le CES BIORISK soutient la décision du GT FALC2 de ne pas les intégrer à ce stade, en l'absence de données robustes, tout en soulignant la capacité du modèle à évoluer. Les résultats intermédiaires des modules « ferme », « fabrication » et « consommateur » sont ensuite présentés et discutés.

- **Séance du 26 mars 2025**

La partie 5.1 du rapport, illustrant le fonctionnement du modèle pour un scénario de base, est présentée. Les experts discutent la cohérence des sorties intermédiaires et demandent des ajustements pour mieux refléter la variabilité technologique et les comportements des consommateurs.

- **Séance du 20 mai 2025**

Le CES BIORISK procède à l'examen approfondi de l'analyse quantitative et qualitative des incertitudes ainsi que des premiers résultats globaux du modèle. Les ordres de grandeur des sorties du modèle d'appréciation quantitative des risques sont jugés cohérents malgré de larges incertitudes. Le CES BIORISK rappelle que les résultats doivent être interprétés comme un outil d'aide à la décision.

- **Séance du 18 juin 2025**

Les premiers résultats de la partie 6 sur l'efficacité des mesures de maîtrise sont présentés. Les effets des mesures considérées individuellement, puis combinées, sont discutés, ainsi que leurs limites de faisabilité. Le CES BIORISK demande une refonte de la partie « Recommandations ».

- **Séance du 2 juillet 2025**

Les parties 6 et 7 ainsi que la conclusion du rapport sont discutées. Le CES BIORISK met l'accent sur la nécessité de souligner les effets antagonistes de certaines mesures et de distinguer clairement leur potentiel théorique et leur applicabilité. Des ajustements finaux sont demandés.

- **Séance du 17 septembre 2025**

La séance est consacrée à la validation finale du rapport (parties 7 « recommandations » et 8 « conclusion »), et du document de synthèse et de conclusions du CES. Des modifications sont apportées et validées en séance.

**À l'issue des débats, le Président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité (21 experts présents au moment de la délibération sur les 24 qui pouvaient prendre part au vote) les conclusions de l'expertise relative aux modalités de maîtrise du risque lié à la présence de dangers microbiologiques dans les fromages et autres produits laitiers fabriqués à partir de lait cru (2<sup>ème</sup> partie : réponses aux questions A3, A5 et A6).**

M. Philippe FRAVALO  
Président du CES BIORISK 2022-2026